Extrait N° 21 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 13 JUIN 2008

L'an deux mil huit, le treize juin à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le 5 juin 2008 et que le nombre des membres en exercice étant de **29**, le nombre des membres présents est de **25**.

Le Maire,

Présents : M. MONDON René - Mme BAILLIF Line Rose - Mme ZETTOR Jacqueline - M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline - M. ESCHYLE Gilles - Mme MEZINO Sylvaine - M. BENARD Alex – Mme HEBERT Monique - Mme MARCHAND Gladys - Mme LAMOLY Viviane – SERMANDE Jean Pierre - Mme RIVIERE Suzette – Mme JULLIEN Marie Josée - Melle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle — M. RIVIERE Raphaël – Mme BARET Liliane – M. BADER Ricardot – M. CLOTAGATIDE Vincent – Mme CADERBY Colette - M. FERRERE Eric – M. GRONDIN Jacki – M. REMY Michel.

Absent : M. THOMAS Sully

Procuration : M. DENNEMONT Jean Daniel a donné mandat à Mme BAILLIF Line Rose – M. RIVIERE Lucien a donné mandat à M. MONDON René - M. FRINGUE Mikaël a donné mandat à Mme MARCHAND Gladys.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de M. **CLOTAGATIDE Vincent** comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, M. CLOTAGATIDE est désigné pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 21 / Construction de la cuisine centrale
- Avenant n° 1 au marché de l'entreprise SEBD

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur **l'avenant n° 1** au marché de l'entreprise **SEBD** pour la réalisation de l'opération **« Construction de la cuisine centrale ».**

Pour mémoire, le marché initial s'élève à un montant de **1 096 144.52 € TTC.**

…/…

MAIRIE DES AVIRONS

Le présent avenant propose de prendre en compte les modifications suivantes :

▪ Les fouilles pour création du vide sanitaire, soit 16 250.00 € HT
▪ L'évacuation des déblais, soit 8 250.00 € HT.

Soit un montant total de **24 500 € HT** soit **26 582.50 € TTC**. Ce qui représente un avenant de **+ 2.42 %** du marché.

Le nouveau montant du marché est porté à la somme de **1 122 727.02 € TTC.**

Du fait des délais nécessaires à l'exécution des travaux précités, un délai supplémentaire d'**un mois** est nécessaire au titulaire.

Le conseil municipal est invité :

=> A approuver l'avenant n° 1 proposé

=> Le cas échéant, à autoriser le Maire, ou en son absence le 1er adjoint, à signer le document contractuel correspondant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité absolue (4 abstentions M. FERRERE Eric, Mme CADERBY Colette, M. REMY Michel, M. GRONDIN Jacki) :

=> Approuve l'avenant n° 1 au marché de l'entreprise SEBD pour un montant de **26 582,50 € TTC** et la prolongation des délais de 1 mois.

=> Autorise le Maire, ou en son absence le 1er adjoint, à signer le document contractuel correspondant.

Et les membres ont signé,

Pour expédition conforme,

Le Maire

MAIRIE DE SAVIGNONS